



# Compte Rendu JOURNAL CGT DU COMITE TECHNIQUE (CT) DE DRANCY

Novembre Décembre 2019

Le **mardi 5 novembre 2019**, a eu lieu la séance plénière du Comité Technique (CT) 2019 /2022.

Étaient présents: La CGT : Valérie, Régine, Michelle, Henri, Didier. Philippe La CGT FO : Ahfsia, El-Hadi. La CFDT : Gabriel, Bruno. L'UNSA : Yann, Fabrice. L'administration, le service DRH, la police municipale. Les élus municipaux : le Maire adjoint M MANGIN (président), les élus. Excusés CGT : Colette, Pascal

**Ordre du jour : Compte rendu du 10 mai 2019 ; Compte rendu du 26 juin 2019 ; Astreinte des policiers municipaux ; Modification du tableau des effectifs Ville (suppression de postes) ; Modification du tableau des effectifs CCAS (suppression de postes) ; Modification du règlement intérieur du personnel ; information du délégué à la protection des données .**



**1/ Le Président du CT, M MANGIN, demande une minute de silence pour un hommage à Arnaud élu CGT au CT.**

**Le vote du Compte rendu (CR)**

La CGT intervient sur les décisions et leurs suivis, aucune charte ATSEM n'est existante ni connu des agents concernés suite au CR du 10 mai 2019 **soit 6 mois...**

**Le Président, précise qu'il faut régler et corriger la situation (L'UNSA intervient pour dire que cela est au service communication) et nous annonce que cela n'empêche pas le**

**Vote de l'avis du CT. La CGT indique que comme rien n'est transmis aux agents, elle s'abstiendra,**

**Le vote du Compte rendu (CR) II.**

La CGT indique au président **que le PV et le suivi du PV (qui est transmis aux agents) est faux** dans les votes. Elle s'abstiendra aussi sur le fait que la Maire décide de ne pas suivre la démocratie majoritaire syndicats CGT, CFDT, Municipalité (**10 élus**) au CT, pour récompenser ceux qui ne veulent pas travailler au dialogue social avec les agents (FO, UNSA) **2 élus**

**Drôle de message de Mme le Maire traduit au personnel « Tu es minoritaire, tu refuses de travailler et en qualité d'employeur je suis d'accord avec toi ! »** Le bon choix aurait été d'ouvrir la communication numérique à tous et ceux qui ne veulent pas l'utiliser, ou travailler, ne le font pas. Et les agents jugeront de ceux qui travail pour leurs intérêts....

**LA POLICE N'EN PEUT PLUS...**



**2/ Astreinte des policiers municipaux**

Dans l'introduction du dossier du Directeur de la police municipale, nous entendons que le fonctionnement du service est « compliqué » et qu'il a besoin de pouvoir disposer de « renfort » pouvant intervenir dans l'urgence sur demande téléphonique au domicile.

La CGT rappelle que le premier ministre a proposé aussi « au chasseur de prime » 1000 Euros aux policiers nationaux ou instituteurs restant 5 ans en Seine Saint Denis. Seule la CGT qui manifestait pacifiquement en demandant de réels service public dans le 93, fut privé de liberté pendant 7 heures. Le secrétaire général CGT du Département après ses interviews fut garder à vue par la police. Ainsi la CGT constate que la prime n'est pas la solution au manque de personnel. En effet, la CGT au CT avait vu voté le 7 jours sur 7 et le 24 h sur 24 par un 3x8 avec 40 postes budgétés sur les 50 agents (encadrants

compris). Mais la réalité, c'est **26 postes pourvus actuellement** à la police municipale de Drancy car les agents quittent la ville (3 futurs départs encore prévus).

Le Président nous demande de lire le parisien du jour, qui semble être sa réalité que la CGT ne vit pas et il demande de ne pas être « *en campagne* » ? Nous réitérons que **nous sommes toujours en campagne dans l'intérêt des agents** ! Que nous ne voterons pas la possible ouverture de BURN OUT des agents de police de Drancy. Vote contre, LA CGT, vote pour, la municipalité.



### 3/ Modification du tableau des effectifs Ville (suppression de postes)

Le Président et le DRH présente avec la DRH la suppression de 180 postes soit disant pour nommer les 224 promotions de la future CAP du 19 novembre 2019 ou siège le titulaire CGT de Drancy (Henri TAMAR) La CGT rappelle donc que la suppression des postes est bien des compétences du CT mais pas les promotions comme l'avait mal compris les élus FO et UNSA l'année

dernière. De plus, pour les promotions, la création des postes ne dépend pas du CT. IL EST DU SEUL POUVOIR DU MAIRE Nous ne voterons donc pas la suppression des postes ouvert de possible titulaires alors que vous voulez supprimer 120 postes d'adjoint technique alors qu'il y a 85 contrats à durée déterminé (CDD) qui attendent le recrutement de fonctionnaires . Installez la précarité dans le privé est maintenant sanctionné financièrement ! A QUOI JOUEZ VOUS AVEC CES AGENTS ? Exemple 2 les 13 CDD agent administratifs non titulaires qui attendent des postes ouvert de titulaires et ou vous voulez supprimer 21 postes de titulaires ouverts !

LA CGT VOTE CONTRE, CFDT, UNSA et FO s'abstiennent. **LE PRESIDENT M MANGIN PAR UN ABUS DE POUVOIR COMMENTE 2 FOIS « LA CGT REFUSE LA PROMOTION DES AGENTS ».**



### 4/ Modification du tableau des effectifs CCAS

Le président demande et veut précipité le vote suite à ses accusations idiotes sur la CGT ; **LA CGT PRECISE QU' « APRES LES 2 FAKES NEWS DU PRESIDENT NOUS INFORMONS QUE NOUS (La CGT Catégorie C) VOTERONS TOUTES LES PROMOTIONS DU 19 NOVEMBRE 2019 A LA CAP, POUR DRANCY ET**

**TOUTES LES COLLECTIVITES, MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA CATEGORIE B CAP ! »**

LA CGT VOTE CONTRE, CFDT, UNSA et FO s'abstiennent

### 5/ Modification du règlement intérieur du personnel

Suite à l'application de nouveaux textes, le règlement intérieur s'actualise.

La CGT fait des remarques et regrette que nous ne nous soyons pas concertés avec l'administration sur ces retouches plus précises. Exemple la définition précise du N+1 pour les évaluations.

Le Président propose une rencontre DRH / CT afin d'affiner les points du règlement.

LA CGT et l'ensemble des présents est d'accord



### 6/ information du délégué à la protection des données .

Suite au RGPD, une déléguée est nommé par l'administration l'adresse mail est <mailto:dpo@drancy.fr>